

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 974-249740101-20260706-2026_034_BC_6-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 16 **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SIX JUILLET** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du
Nombre de présents : 15 Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Eric RENE

OBJET

AFFAIRE N°2026_034_BC_6
Octroi de la dotation annuelle à
l'École Artistique Intercommunale de
l'Ouest au titre de l'exercice 2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Irchad OMARJEE - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Eric RENE - M. Karim JUHOOR - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 juin 2026

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/07/2026

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2026

AFFAIRE N°2026 034 BC 6 : OCTROI DE LA DOTATION ANNUELLE À L'ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE DE L'OUEST AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Le Président de séance expose :

I/ Contexte

Par délibération n°2013-043/C3-015 du 24 juin 2013, le Conseil Communautaire a validé la création d'une régie autonome personnalisée, la Régie d'Enseignements Artistiques (REA), pour la mise en œuvre et la gestion de la politique d'enseignement artistique du Territoire de l'Ouest.

La politique culturelle relative à l'enseignement artistique, mise en œuvre par la REA repose sur cinq grandes orientations :

- Prendre en compte les multiples composantes de la société réunionnaise ;
- Favoriser le développement de la créativité et de l'emploi sur son territoire ;
- Favoriser la cohésion sociale ;
- Permettre une véritable accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles ;
- Développer un projet d'éducation artistique et culturelle par le sensible.

En 2018, la Régie d'Enseignements Artistiques a entamé une importante restructuration administrative et financière avant d'aborder en 2019 la structuration du volet pédagogique du projet de l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO).

L'offre pédagogique de l'EAIO se veut, depuis son origine, novatrice et construite sur des programmes portés par des structures du bassin de l'Ouest. Elle puise sa force dans sa singularité et originalité tout en répondant à la demande croissante de la population d'une « culture plaisir », ou encore d'une « culture loisir ».

Suite à une phase compliquée liée à la pandémie de Covid-19, l'année 2023 a été marquée par un important rayonnement culturel et par l'ouverture du Centre Françoise Lallemand à Plateau-Caillou, qui accueille l'équipe de l'EAIO, et renforce l'offre et la structuration de l'école.

Par délibération n°2023_086_CC_15 du 25 septembre 2023, le nom « Régie autonome et personnalisée pour les Enseignements Artistiques » a été remplacé par « École Artistique Intercommunale de l'Ouest ».

L'activité de l'école, conformément aux orientations prévues dans les débats d'orientations budgétaires, s'est déclinée sur l'ensemble du territoire intercommunal autour d'un réseau d'intervenants spécialisés dans les 5 grands domaines artistiques que porte l'école.

En 2025, une convention d'objectifs et de moyens 2025-2029 a été signée avec le TO en vue de renforcer le suivi et l'évaluation des actions de l'EAIO. Elle fixe les engagements des deux parties, prévoit une instance de dialogue formalisée et renforce le pilotage de la politique d'enseignements artistiques par le suivi d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de réalisation et de résultat.

II/ Bilan de l'année 2025

L'année scolaire 2025/2026 en chiffres :

Pour l'année 2026, l'EAIO s'inscrit dans un contexte de consolidation de son développement, marqué à la fois par la stabilisation de son organisation et par la poursuite du déploiement de l'offre d'enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire.

Dans une logique d'optimisation des ressources, l'EAIO poursuit également ses efforts en matière de développement des recettes propres et de diversification des partenariats financiers.

Afin de répondre à sa mission première et à la demande croissante du territoire pour l'enseignement artistique, l'EAIO a pu s'appuyer sur son réseau composé de 70 intervenants ainsi répartis :

Domaine	Intervenants
Musique	48
Théâtre	5
Danse	8
Arts Visuels	7
Cirque	2
TOTAL	70

En 2025-2026, l'EAIO a atteint un niveau d'activité proche de sa capacité d'accueil maximale, fixée à 1 121 places en public volontaire, pour 863 élèves inscrits, certains élèves étant sur plusieurs créneaux d'enseignement.

À ces effectifs s'ajoutent plus de 200 élèves dits « autrement capables », accompagnés.

L'EAIO a initié de nouveaux partenariats avec l'Institut Médico-Social (IMS) Champs de Merle et l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) en 2025-2027.

Les Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) demeurent un axe structurant de l'action de l'EAIO, avec 11 programmes déployés sur l'ensemble du territoire. Ils permettent de toucher plus de 1 800 élèves.

En 2025, les activités ont été dispensées dans 30 lieux de pratique.

LIEUX DE PRATIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2025-2026			
COMMUNE	NOM	TYPE	MODALITÉ
LA POSSESSION	Salle Ostinato	Communal	MAD gratuite
	Centre Social Kaz Fami'	Communal	MAD gratuite
	Case Terrain de Sel	Communal	MAD gratuite
	Case Saint Laurent	Communal	MAD gratuite
	Centre Socioculturel Nelson Mandela	Communal	MAD gratuite
	Case Camp Magloire	Communal	MAD gratuite
	Place Festival	Communal	MAD gratuite
LE PORT	La Friche	Communal	MAD gratuite
	Village Titan	Communal	MAD gratuite
	Théâtre sous les arbres	Privé	MAD gratuite
	Collège Jean Le Toullec	Etablissement Scolaire	MAD gratuite
	CAFL	Intercommunal	MAD gratuite
SAINT-PAUL	Le Hangar	Privé	MAD gratuite
	LESPAS Culturel Leconte Delisle	Privé	MAD gratuite
	Studio kaz Bois de nèfles	Privé	MAD gratuite
	Claire Joie	Privé	MAD gratuite
	EPSMR	Privé	MAD gratuite
	Lycée Evariste De Parny	Etablissement Scolaire	MAD gratuite
	Artmazone	Privé	MAD gratuite
TROIS-BASSINS	Collège de Trois Bassins	Etablissement Scolaire	MAD gratuite
	LENA	Intercommunal	MAD gratuite
SAINT LEU	Maison de Quartier Grand Fond	Communal	MAD gratuite
	Auditorium Médiathèque Baguett	Communal	MAD gratuite
	Maison de Quartier Camélias	Communal	MAD gratuite
	Maison de Quartier Cité Pêcheurs	Communal	MAD gratuite
	Maison de Quartier L'Etang	Communal	MAD gratuite
	Médiathèque Roger Poudroux	Communal	MAD gratuite
	Dojo Le Plateau	Communal	MAD gratuite
	Maison de Quartier Bois de Nèfles	Communal	MAD gratuite
Pôle multi services de l'Etang	Communal	MAD gratuite	

L'enseignement se structure en 2 axes : loisir (phase de découverte) et cursus (phase d'approfondissement). Jusqu'en 2024 l'EAIO a mené un travail de terrain afin de créer cette appétence pour les arts, elle s'est appuyée sur des structures, lieux ou personnes ressources reconnus au sein des différents quartiers. Ce travail a porté ses fruits.

Une structuration pédagogique est désormais pleinement engagée : le projet pédagogique a été révisé en 2025 afin de poser un cadre clair et cohérent pour les cinq prochaines années. Le conseil pédagogique, réuni à trois reprises dans l'année, est l'instance de dialogue sur le déploiement des activités. Ces réflexions tiennent compte des enjeux d'accessibilité et des disparités existantes entre les sites de pratique, qui ne bénéficient pas tous des mêmes niveaux d'équipement et d'aménagement.

L'enjeu pour l'EAIO pour les prochaines années est de conjuguer les offres « loisir » et « cursus » selon le projet de l'élève, les lieux de pratiques et les besoins du terrain.

Le cadre de collaboration avec le Territoire de l'Ouest

La formalisation d'une convention d'objectifs et de moyens en août 2025 entre l'EAIO et le Territoire de l'Ouest s'inscrit dans une dynamique qui vise à structurer les engagements réciproques, à sécuriser les financements et à traduire les orientations stratégiques du Territoire de l'Ouest en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle.

Adhésion à la confédération musicale de France-Réunion (CMF) :

En 2025, dix élèves ont présenté avec succès les évaluations de la CMF, marquant une étape structurante dans l'évolution pédagogique de l'EAIO. En 2026, ce sont désormais entre 90 et 100 élèves qui sont engagés dans cette dynamique.

Cette progression significative témoigne de la montée en exigence et en qualité de l'offre pédagogique, tout en facilitant les passerelles vers d'autres établissements d'enseignement artistique et en renforçant la lisibilité des parcours proposés.

Restitutions de l'année :

La saison des restitutions 2025 s'est ouverte dès le 31 mai avec le théâtre, donnant ainsi le ton d'une séquence de fin d'année placée sous le signe de la créativité, de la diversité disciplinaire et de la valorisation des parcours artistiques.

De nombreux rendez-vous ont ensuite rythmé le mois de juin :

- Chorales scolaires à La Possession
- Théâtre à Lespas
- Participation active au festival Circus Day à St-Paul (6 au 8 juin)
- Restitutions musicales avec les ateliers de Stéphane Grondin, Samuel Fontaine, Manu Ados
- Performances vocales, MAO et slam avec Dioxyne, G. Bric
- Présentations en danse, théâtre, musique et cirque, jusqu'à la comédie musicale en clôture de saison

L'engagement de l'EAIO dans le Circus Day a été particulièrement bénéfique : les élèves du public autrement capable ont pu se produire sous un chapiteau plein révélant tout le travail accompli au fil des mois. Par ailleurs, les ateliers de musiques actuelles ont également eu l'opportunité de jouer sur scène

Au total, plus de 30 restitutions ont pu prendre place sur le mois de juin.

Stages :

Les stages demeurent des temps forts de la vie de l'EAIO, constituant de véritables moments de découverte, d'expérimentation et d'ouverture artistique. Organisés durant les périodes de vacances scolaires, ils permettent d'explorer de nouvelles disciplines, de croiser les esthétiques et de toucher des publics parfois éloignés de l'offre hebdomadaire.

Leur attractivité se confirme chaque année, l'ensemble des stages affichant complet, témoignant ainsi de l'intérêt croissant des familles et de la pertinence de cette proposition pédagogique.

Les partenariats :

L'EAIO développe des partenariats structurants avec de nombreux acteurs culturels du territoire, notamment l'association Moulouk, qui permet aux jeunes d'initier un parcours en jazz, ainsi que les TEAT, les Francofolies, le Son du Bahut, Dann Ker Lé O et le Salon LOKAL.

Cette année encore, l'école a été fortement mobilisée dans le cadre de Dann Ker Lé O, avec une présence artistique déployée sur quatre étapes du festival, tandis que les élèves se sont une nouvelle fois illustrés lors des Francofolies. Le Centre Artistique Françoise Lallemand accueillera par ailleurs dix groupes pour les demi-finales du Son du Bahut pour la deuxième fois consécutive.

III/ Enjeux et perspectives pour l'année 2026

L'année 2026 s'inscrit dans une phase déterminante de consolidation et de déploiement du projet pédagogique révisé en 2025. L'enjeu majeur réside désormais dans l'appropriation effective des référentiels par l'ensemble des artistes pédagogues, afin de garantir une cohérence des parcours, une montée en exigence progressive et la construction d'une véritable culture commune.

Il s'agit de faire vivre ces outils au-delà du cadre formel, en favorisant les échanges réguliers, les temps de concertation et une dynamique collective où la réflexion pédagogique nourrit concrètement les pratiques de terrain. La mise en place de référents de discipline constituera un levier structurant pour accompagner cette démarche, faciliter la coordination, harmoniser les pratiques et soutenir les équipes.

Par ailleurs, face à une demande croissante et à l'accueil toujours plus important de personnes en situation de handicap, la désignation d'un référent handicap apparaît comme une priorité, afin de structurer l'accompagnement, d'outiller les intervenants et de renforcer la qualité de l'inclusion.

La rédaction du projet d'établissement demeurera également un axe stratégique fort de l'année, avec l'accompagnement de CAPOI, un cabinet RH, dans l'objectif d'aboutir à un document fédérateur, clarifiant les orientations, la gouvernance et les perspectives de développement de l'école.

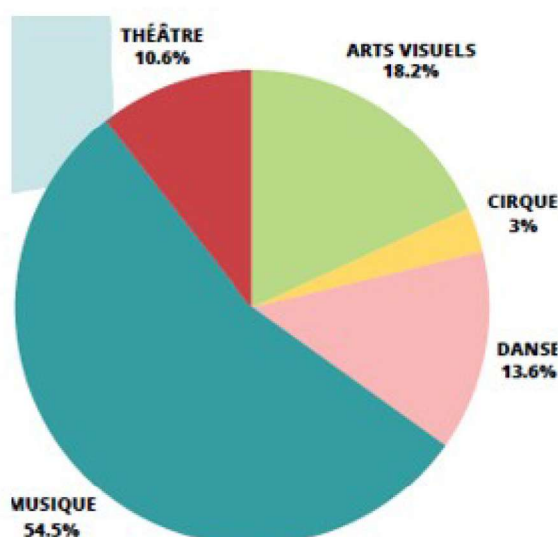
Enfin, l'EAIO ambitionne de porter en juin 2026 un projet artistique d'envergure, fédérateur et transversal afin de clôturer l'année scolaire 2025-2026.

Contenu des programmes :

L'EAIO propose des programmes pédagogiques se déclinant en plusieurs disciplines ayant pour thématique :

THEATRE	DANSE	CIRQUE	MUSIQUE	ARTS VISUELS
<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique • Expression scénique 	<ul style="list-style-type: none"> • Breakdance • Contemporaine/urbaine • Hip-Hop • Maloya • Danse intégrante 	<ul style="list-style-type: none"> • Acrobatie • Art clownesque • Equilibrisme • jonglerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Batterie • Chant • Chorale • Clarinette • Guitare • M.A.O. • Percussions • Piano • Saxophone • Initiation instrumentale • Formation musicale • Trombone • Trompette • Ecriture et composition • Djing • Atelier musiques actuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Arts plastiques • Broderie • Dessins • Modelage • Peinture • Street Art

Tableau de répartition des enseignements par discipline :



L'optimisation des ressources matérielles, techniques et humaines

Le Centre Françoise Lallemand était dans sa première année pleine d'exploitation en 2025.

Il s'agit pour 2025/2026 de maintenir le bâtiment à son niveau d'équipement structurel et technique optimal.

Les moyens humains se sont renforcés avec 10 nouveaux recrutements en 2024, portant l'effectif à 17 personnes en septembre 2024. Afin d'assurer la gestion de l'établissement tout en assurant l'enseignement en réseau, il est prévu de consolider l'équipe par la pérennisation des emplois existants et l'accompagnement au développement des compétences des agents en poste. En effet, le caractère atypique de la gestion de cette école nécessite le développement de compétences adaptées.

Tableau de synthèse du personnel de l'EAIO :

Direction 2 agents	Dirèktris Chargée de communication
Pôle pédagogique et artistique 6 agents	1 responsable 2 coordonnateurs 2 assistants 1 enseignant en arts visuels
Pôle moyens généraux 6 agents	1 responsable 2 agents techniques polyvalents 1 assistante d'accueil 2 régisseurs
Pôle administratif et financier 3 agents	1 responsable 2 agents administratifs et comptables

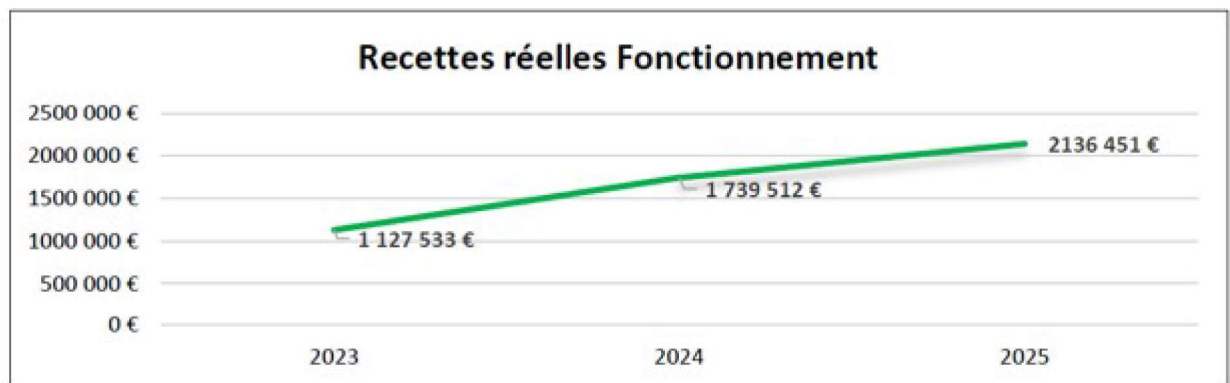
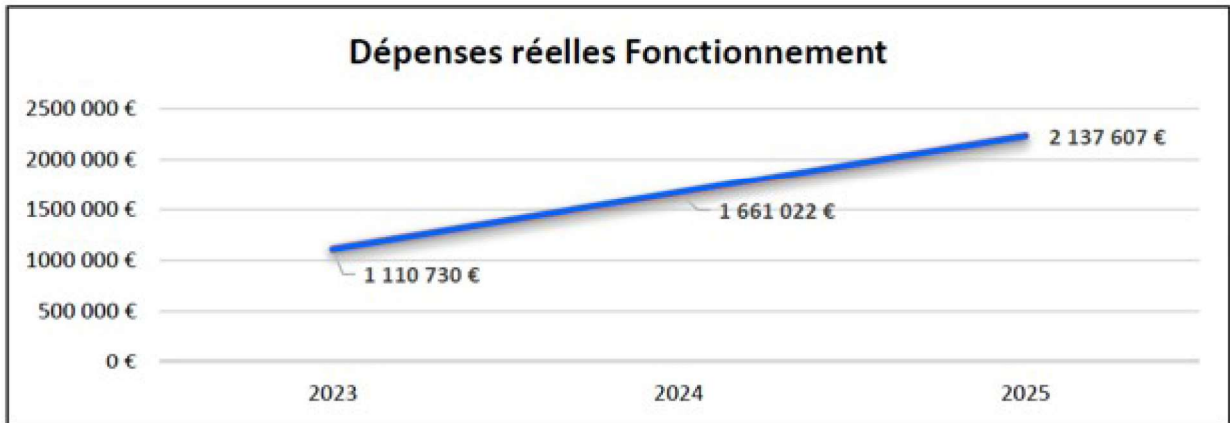
IV/ Budget de l'EAIO

Rétrospective financière de l'EAIO

L'évolution du budget de ces trois dernières années traduit la dynamique de développement de l'école.

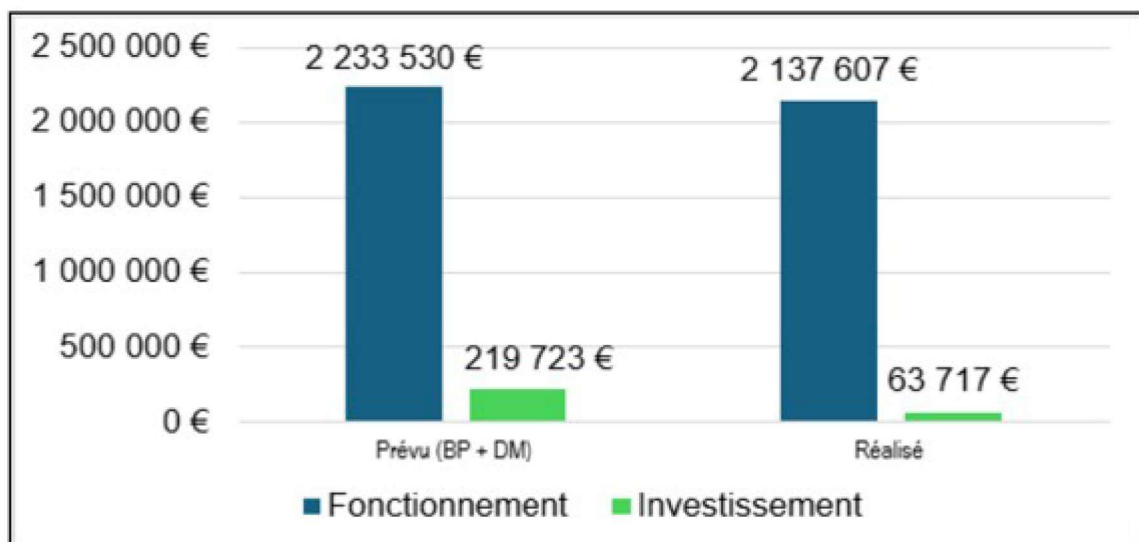
ÉVOLUTION DES BUDGETS ET DES DOTATIONS SUR LES 3 DERNIERES ANNEES				
Budget		2023	2024	2025
Fonctionnement	Recettes	1 127 533 €	1 739 512 €	2 136 685 €
	Dépenses	1 110 730 €	1 661 022 €	2 137 607 €
Investissement	Recettes	127 289 €	203 695 €	162 433 €
	Dépenses	182 866 €	182 495 €	63 717 €

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Exécution budgétaire 2025 arrêtée au 31/12/2025

Année	Budget	Prévu (BP + DM)	Réalisé
2025	Fonctionnement	2 233 530.46 €	2 137 607.75 €
	Investissement	219 723.29 €	63 717.97 €



Evolution des dotations du Territoire de l'Ouest sur ces 2 dernières années

Cette évolution tient compte du développement de l'offre mais également de la livraison, de l'aménagement, de l'équipement et de l'exploitation du Centre Artistique Françoise LALLEMAND, siège social et lieu de pratique depuis fin 2023.

Montant de dotation du Territoire de l'Ouest	Section	2024	2025
	Fonctionnement	1 544 000 €	1 944 000 €
	Investissement	175 000 €	0 €

Présentation globale du budget 2026

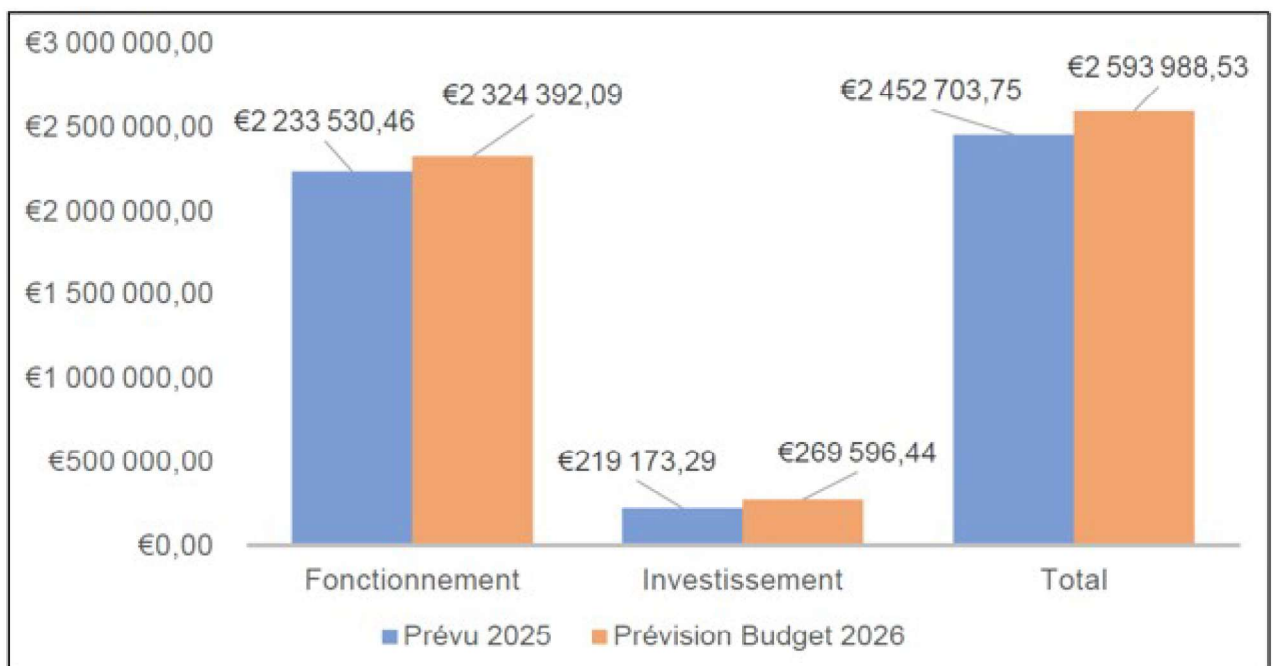
La dotation du Territoire de l'Ouest constitue la ressource quasi exclusive de fonctionnement et assure la stabilité financière de la structure. Cependant, consciente de l'impératif d'élargissement de ses sources de financement, l'EAIO agit sur différents leviers :

- La diversification des projets et des partenariats,
- Le recours au mécénat.

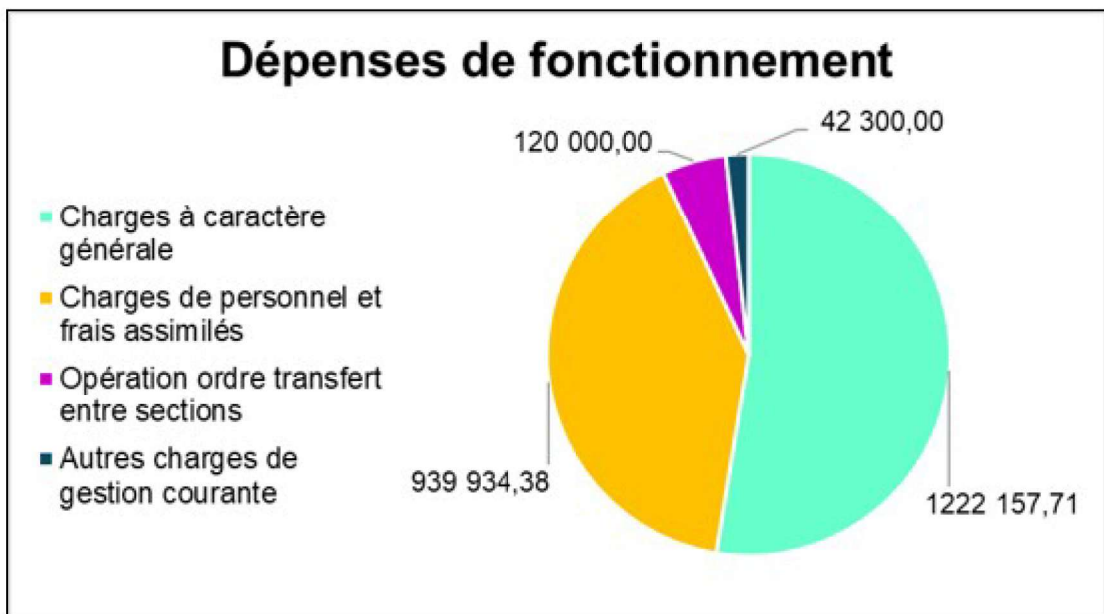
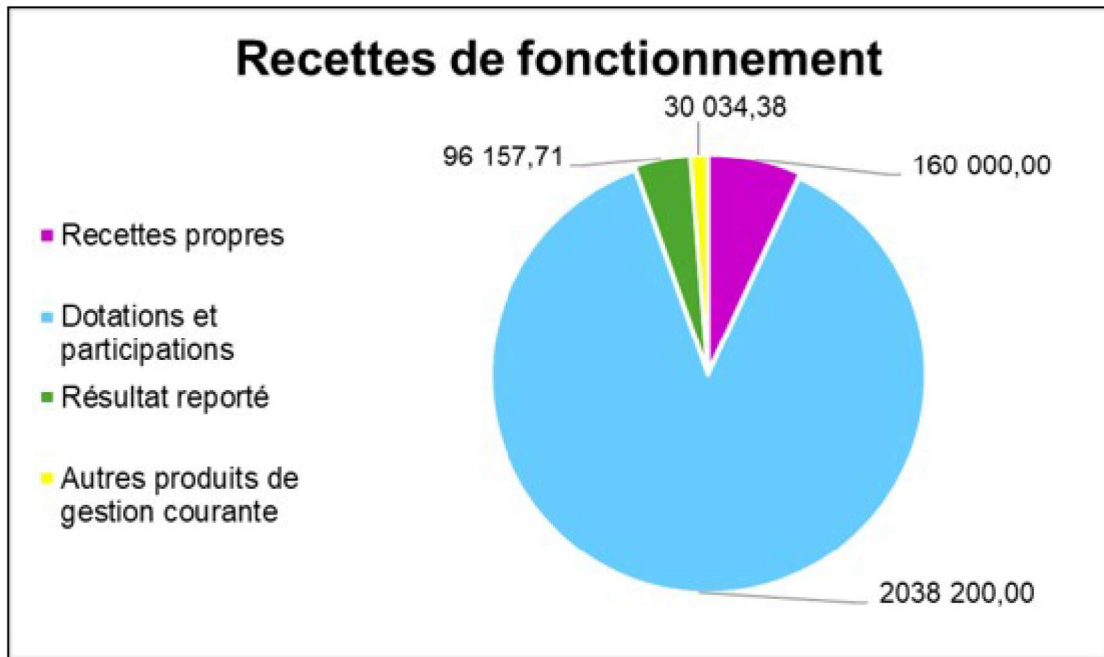
Au regard des enjeux et des perspectives qui s'ouvrent à l'EAIO, les prévisions budgétaires sont les suivantes :

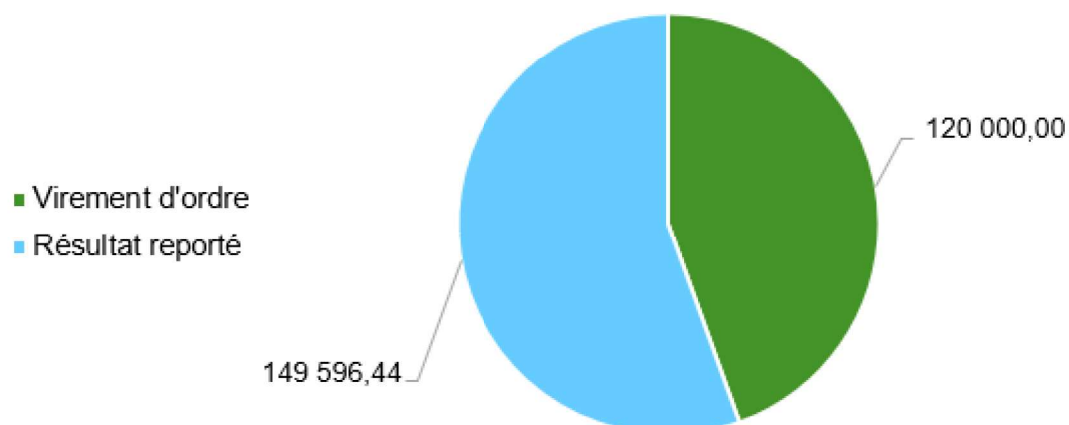
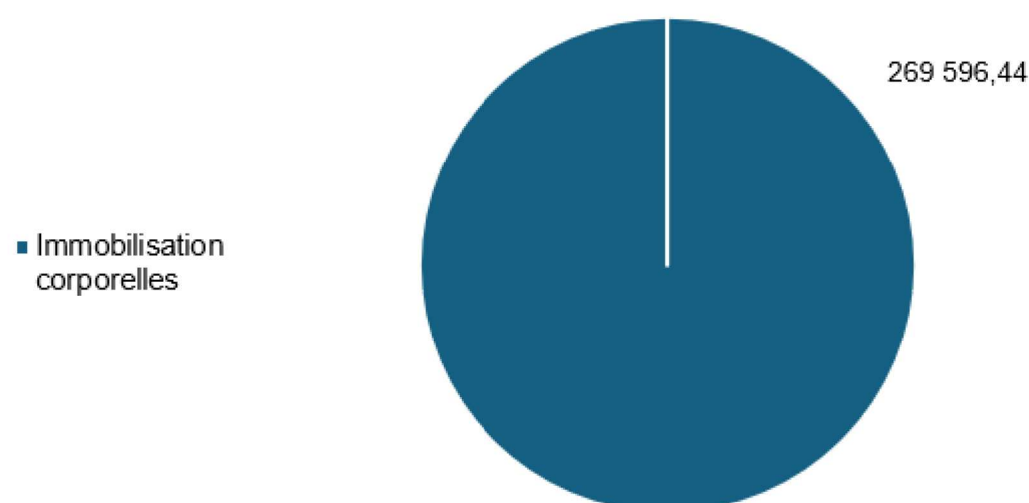
Prévisions 2025 et 2026

Budget	Prévision 2025 (BP + DM)	Prévision BP 2026
Fonctionnement	2 233 530.46 €	2 301 357.71 €
Investissement	219 173.29 €	269 596.44 €
Total	2 452 703.75 €	2 593 988.53 €



Recette et dépense de fonctionnement 2026



Recette et dépense d'investissement 2026**Recettes d'investissement****Dépenses d'investissement****Financement de l'EAIO**

	2025		2026	
	Réalisé	Part	Prévu	Part
Dotation Territoire de l'Ouest	1 920 728,00	85,99%	1 998 200,00	85,97%
Subvention Région	-	0,00%	-	0,00%
Subvention Conseil Départemental	-	0,00%	-	0,00%
Subvention DAAC-DAC Réunion	3 200,00	0,14%	2 000,00	0,09%
Recettes propres	161 050,00	7,21%	160 000,00	6,88%
Autres produits divers	28 672,21	1,28%	5 000,00	0,22%
LEADER	-	0,00%	40 000,00	1,72%
Amortissement subvention d'investissement	23 034,38	1,03%	23 034,38	0,99%
Report de résultat	97 079,87	4,35%	96 157,71	4,14%
Total	2 233 764,46	100,00%	2 324 392,09	100,00%

Il est à noter qu'en dépit des efforts réalisés en matière d'augmentation des recettes propres et des recherches de nouveaux partenaires financiers, le soutien du Territoire de l'Ouest demeure primordial pour garantir le développement de l'école.

En effet, les recettes propres, issues des frais d'inscription, sont estimées à 160 000 €, cependant les modalités d'inscription basées sur l'ordre d'arrivée des inscriptions ne permettent pas à l'EAIO de sécuriser pleinement le niveau de réalisation de cette ressource.

Par conséquent, au vu des besoins identifiés, l'EAIO sollicite le Territoire de l'Ouest à hauteur de :

▪ **En section de fonctionnement : 1 998 200.00 €**

▪ **En section d'investissement : 0 €**

	BP + DM 2025	BP 2026	Evolution absolue	Taux d'évolution
Dépenses de fonctionnement	2 233 530.46 €	2 301 357.71 €	+ 67 827.25 €	+ 3.03 %
Dotation Territoire de l'Ouest	1 944 000 €	1 998 200 €	+ 54 200 €	+ 2.78 %

Comme le prévoit la délibération du 24 juin 2013, les élus communautaires doivent chaque année se prononcer sur une dotation annuelle contribuant au fonctionnement de la régie.

Pour 2026, le montant sollicité auprès du Territoire de l'Ouest s'élève donc à 1 998 200 € en fonctionnement qui sera mandaté de la façon suivante :

- Un premier versement de **1 166 400 €** correspondant à **60 %** du montant total de la subvention (n-1) a été effectué en vertu de la convention provisoire du 8 décembre 2025 définissant les modalités de versement d'acompte sur subvention au bénéfice de l'EAIO ;
- Le solde restant soit **831 800 €** sera réparti de la manière suivante :
 - o un versement de **70 %** du solde soit **582 260 € (cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent soixante euros)** à la signature de la présente convention,
 - o le solde de **30 %** soit **249 540 € (deux cent quarante-neuf mille cinq cent quarante euros)** après les vérifications réalisées par le Territoire de l'Ouest conformément à l'article 6 de la convention.

Il convient donc de statuer sur l'octroi de cette dotation, au titre de l'exercice 2026, à l'EAIO.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/06/2026.

.

A reçu un avis favorable en Commission Économie Tourisme Culture du 08/06/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER l'octroi d'une dotation annuelle d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cents euros en fonctionnement (1 998 200 €) à l'EAIO, au titre de l'exercice 2026 ;

- VALIDER le projet de convention de fonctionnement pour l'année 2026 ;

- AUTORISER le Président à signer la convention, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président